

diens anglais. Eh bien, j'ai lu le rapport officiel du commissaire aux langues officielles, rapport qui comporte des statistiques très intéressantes que le public connaîtra, j'espère. Lorsqu'on regarde quelle langue a été employée par ceux qui, en 1972, ont déposé une plainte conformément à la loi sur les langues officielles, on découvre que 15 p. 100 des plaignants sont anglophones et 85 p. 100 francophones. Si l'on considère le nombre de plaintes acceptables aux termes de la loi, la grande majorité d'entre elles émanent de Canadiens français dont les plaintes ont été déclarées justifiées.

En 1971, 59,000 emplois de la Fonction publique ont été remplis. Sur ces 59,000 emplois, 80 p. 100 exigeaient l'anglais seulement. Ceux qui exigeaient le français seulement représentaient 8 p. 100 et ceux qui exigeaient l'utilisation des deux langues 9 p. 100. Autrement dit, il est dix fois plus difficile pour des Canadiens français de trouver des postes dans la Fonction publique. Aux Canadiens anglophones qui, par leur expérience personnelle peut-être, bien que, je le crois, le plus souvent par oui-dire, croient savoir que la loi sur les langues officielles fait de la discrimination, je dis donc que s'ils lisaient les statistiques ils sauraient alors que c'est pour les Canadiens français que se pose vraiment le problème de l'égalité dans la Fonction publique. Je leur demande d'essayer de comprendre la frustration qu'éprouvent les Canadiens français qui se trouvent dans cette situation.

En même temps, je dois une fois encore—et combien de fois, semble-t-il, les Canadiens anglais demandent-ils cela aux Canadiens français—demander à nos Canadiens français d'essayer de comprendre les fonctionnaires anglophones et d'user de patience à leur égard. Dieu sait que les Canadiens français ont dû supporter des siècles d'injustice, et que la situation ne peut être corrigée du jour au lendemain. Mais je crois sincèrement que les Canadiens anglais commencent à comprendre qu'il faut faire quelque chose. Si seulement on le leur explique. Si seulement on leur présente les faits tels qu'ils sont, je pense alors qu'ils comprendront, parce que les fonctionnaires anglophones à qui j'ai parlé ne ressemblent pas au stéréotype de fonctionnaire fanatique dont nous parlent les média ou dont nous entendons parler dans les conversations. J'ai rencontré à Sault-Sainte-Marie des fonctionnaires qui ne s'opposent pas au principe de la loi sur les langues officielles. Ce à quoi ils s'opposent, c'est la façon dont elle a été appliquée. J'ai été réellement impressionné par leur ton positif, par l'attitude positive qu'ils affichaient. Ils comprenaient la nécessité du bilinguisme dans la Fonction publique, et ils étaient disposés à faire le supplément demandé pour les besoins de cette politique. Mais ils s'objectaient à ce qu'un bureaucrate vienne leur dire: Voilà comment il faut procéder. Ou à ce qu'on ne leur donne pas suffisamment d'explications. Ils ont par conséquent été troublés. Ils n'étaient pas en colère; ils n'étaient pas réactionnaires; ils n'étaient que troublés et souhaitaient que la situation soit corrigée. J'estime qu'il y a là beaucoup de bonne foi, et qu'il incombe au gouvernement de faire quelque chose, c'est-à-dire d'expliquer et de mettre en œuvre la politique de bilinguisme dans la Fonction publique.

J'accueille donc avec joie ces neuf résolutions, comme le fait mon parti, d'ailleurs. Elles redresseront, au moins en partie, les torts causés par l'application de la loi sur les langues officielles. J'appuie les principes, mais ni moi ni les gens de mon parti, n'appuyons la proposition d'amendement du parti conservateur. Celle-ci voudrait que les neuf principes fassent l'objet de lois différentes. Je le répète, nous n'appuyons pas les principes. Mais essayer

Langues officielles

d'en faire des lois distinctes ne pourrait que compliquer le problème et ce serait faire marche arrière. Pour mettre une politique en œuvre, il faut tenir compte des circonstances et des situations particulières au fur et à mesure qu'elles surgissent. Mais il faut que ce soit un processus continu. On ne peut faire de règles fixes des lois qui s'appliquent partout de la même manière, à Sault-Sainte-Marie comme dans tous les autres milieux. Alors, ces résolutions ne faisant pas l'objet de lois, permettront une certaine souplesse.

Or, le chef de l'opposition (M. Stanfield) lui-même, a reconnu qu'il fallait une certaine souplesse; voici, d'ailleurs ses propres paroles: «Ces lignes de conduite doivent être souples, et devraient l'être, tout en étant susceptibles de modification.» Nous croyons à ce principe, monsieur l'Orateur, non seulement nous les membres de notre parti mais aussi ceux qui doivent travailler à l'application de ces principes. L'Alliance de la Fonction publique du Canada a clairement indiqué qu'elle appuyait l'idée de ne pas faire de ces résolutions des lois, à l'instar de l'Institut professionnel du service public du Canada. Parce que les associations de fonctionnaires n'appuient pas l'amendement conservateur et parce que, comme je l'ai expliqué, il en résulterait de la rigidité et non de la souplesse, notre parti n'appuiera pas la motion conservatrice.

Le bilinguisme pose dans son ensemble un problème difficile au pays. Mais il en vaut la peine. A la Fonction publique, le bilinguisme pose un problème tout aussi difficile, mais là aussi il en vaut la peine. Il faudra du temps, de la tolérance et de la compréhension. Mais en dépit de leurs querelles et de leurs frustrations, les Canadiens sont fondamentalement tolérants, je crois. C'est ce qui explique que notre pays est d'autant plus merveilleux. De fait, le chef de notre parti, l'autre jour, faisait observer que si nous n'avions pas de politique officielle de bilinguisme au Canada, il n'y aurait pas non plus de politique de multiculturalisme. Ensemble, les deux groupes linguistiques peuvent orienter le Canada vers des aspirations plus grandes. Ensemble, ils peuvent assurer notre unité tout en maintenant notre diversité.

En janvier dernier, monsieur l'Orateur, à l'occasion de mon premier discours à la Chambre, j'ai parlé un moment de la question du bilinguisme. J'ai alors cité des paroles du gouverneur général Georges-P. Vanier. Je voudrais les citer de nouveau, parce que, à mon avis, ses propos sont remplis de sens pour nous au Canada quand nous parlons de bilinguisme et de biculturalisme. Il s'exprimait ainsi la veille du jour de l'An 1967, peu avant sa mort:

Dans le passé, la mesure de notre unité a été la mesure de notre succès...

Si nous pensons pouvoir maintenant nous diviser au sein même de notre pays; si nous croyons que les intérêts égoïstes de chacun peuvent maintenant prévaloir sur le bien de la nation; si nous exagérons nos disparités ou si nous nous complaisons dans les querelles; si telle est notre façon d'agir, nous travaillerons à notre propre destruction.

Le Canada se doit de demeurer uni parce qu'aucune leçon n'est plus nécessaire que celle que peut donner notre unité, à savoir que la diversité n'est pas obligatoirement cause de conflits, mais, au contraire, qu'elle peut enrichir et ennoblir notre mode de vie.

Il continuait:

Ouvrons les fenêtres et les portes des provinces, regardons par-dessus les murs pour voir ce qui se passe de l'autre côté, tâchons de nous connaître les uns les autres et nous en arriverons à la compréhension...

● (1720)

Je prie Dieu que nous puissions tous aller de l'avant la main dans la main. Nous ne pouvons courir le risque de voir notre pays s'effondrer.